

## LA FABRIQUE DES CONSEILS CITOYENS (3/4)

### Fonctionnement : élaborer la charte, écrire le règlement intérieur

#### Coproduire son cadre de fonctionnement, se constituer comme communauté de travail et instance de délibération démocratique

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le cadre de référence des conseils citoyens fournissent des principes à respecter mais ne déterminent pas tout. Après avoir donné exemple de certaines dispositions à étudier, le cadre de référence stipule même à la fin de son titre IV, article 2a. : « Ces différentes modalités d'organisation seront définies par le conseil citoyen lui-même. »

Il faut se féliciter de cette liberté, qui fournit ainsi au conseil citoyen l'objet de ses premiers débats, lui offrant l'occasion de **se constituer comme communauté constituante, délibérante et apprenante.**

Dans cet exercice, on recommandera tout de même au groupe moteur « Etat / collectivité » de fournir aux participants, sinon le canevas rédigé de la Charte, du moins son **sommaire détaillé (même incomplet)**, avec **l'assistance technique d'un animateur et secrétaire de séance.**



Copyright Ville de Narbonne

Les critères	Les difficultés	Les pistes de solution
<b>Préambule</b>  <i>Ref. Loi Lamy (art. 7) + Cadre de référence (titre IV)</i>	? Comment introduire, sous quelles règles et références ?	► Faire reconnaître et partager les grands principes républicains : liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, souplesse, indépendance, pluralité, proximité, citoyenneté, co-construction
<b>Les pouvoirs et compétences des conseils citoyens</b>  <i>Cadre de référence (pages 6 et 7)</i>	▲ A préciser soigneusement sous peine de susciter parmi les participants, plus de malentendus et de déception que de satisfaction  ? Quid en cas de désaccord entre le conseil et les élus ?	► Permettre l'expression libre des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels (avis et propositions) ► Co-construire le contrat de ville (actions, suivi, évaluation), y compris via le droit commun ► Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes (projets propres) ▲ En cas de désaccord, élus maîtres de la décision ?
<b>Instances internes</b>	▲ Deux écueils à éviter : le formalisme paralysant et la confusion inefficace	► S'inspirer des structures associatives, avec un Bureau, un CA, des AG (avec une présidence collégiale ou tournante ?) ► Des plénières ouvertes aux habitants (2 par an a minima) ► Des commissions thématiques calées sur les priorités définies par le conseil
<b>La participation aux instances de pilotage du contrat de ville</b>	? Quelle représentation ? ? Quel rôle pour ces représentants ?	► 2 représentants auprès des instances du CV (1 désigné par chaque collègue) ► A organiser en interne pour que le travail effectué par le conseil nourrisse vraiment les contributions de ces représentants

<p><b>La participation du public</b>  <b>La place des élus</b>  <b>La place des représentants de l'Etat</b></p>	<p>? Quid de la participation des habitants, usagers, du grand public ?</p> <p>? Quid de la présence des élus, sachant que celle-ci donne du sens aux réunions autant qu'elle est susceptible de les instrumentaliser ?</p> <p>? Même question s'agissant des représentants de l'Etat local</p>	<p>► Recommandation générale : le conseil citoyen ne doit pas se couper du quartier. Il doit au contraire dialoguer en permanence avec son environnement et la participation périodique du public à ses réunions peut le favoriser</p> <p>► S'ils ne doivent ni présider ni piloter les CC, les élus doivent pouvoir y participer ou y être invités, comme « auditeurs actifs » ou pour répondre à des questions : la communication avec eux doit être effective</p> <p>► Une phase d'installation (d'une durée difficile à déterminer) est envisagée, au cours de laquelle représentants de l'Etat et de la collectivité seraient plus présents pour aider le CC à se structurer et s'organiser</p>
<p><b>Les moyens de fonctionnement</b></p>		<p>► Salle de réunion et matériel informatique mutualisés</p> <p>► Moyens de secrétariat et de communication à définir pour la formalisation et la diffusion de ses travaux</p> <p>► Une enveloppe budgétaire pour son fonctionnement</p> <p>► Un budget d'investissement calibré au départ (type budget participatif) ou bien fonction de ses projets ?</p>
<p><b>La fréquence et le format des réunions</b></p>	<p>▲ Prévoir un rythme suffisamment soutenu pour assurer une dynamique et pas trop pour ne pas épuiser les membres du conseil</p>	<p>► Après la phase d'installation, 1 réunion tous les 2 mois a minima, soit 6 réunions/an</p> <p>► Prévoir la possibilité de réunions « extraordinaires »</p> <p>► A chaque conseil de fixer ses règles</p>
<p><b>L'animation des réunions</b></p>	<p>? Quid de l'animation par des tiers neutres (pas juges et parties) ?</p> <p>▲ Cette indispensable neutralité devrait également s'appliquer aux agents de l'Etat et de la collectivité chargés de l'animation du conseil en phase d'installation</p>	<p>► En phase d'installation et à titre provisoire, animation possible par un binôme Etat / Collectivité</p> <p>► Au-delà, si une structure porteuse est trouvée, l'animation pourrait lui être confiée (sous réserve de sa neutralité)</p> <p>► A terme, les membres du CC devront être formés à l'animation et devenir autonomes</p>
<p><b>La communication</b></p>	<p>▲ Reconnu comme stratégique par tous, sous peine de voir le conseil travailler en vase clos</p> <p>? Quel équilibre entre publicité et confidentialité ?</p>	<p>► Mise à disposition de moyens de la collectivité</p> <p>► Des retours dans les bulletins municipaux ou de quartier</p> <p>► Une page sur le site ou un blog</p> <p>► Ne pas oublier la communication orale avec le quartier, p.e. via les adultes-relais</p>
<p><b>La formation des membres</b></p>	<p>? Formations pour chaque acteur ou formations communes ? A la prise de parole, l'animation, le pouvoir d'agir des habitants, le B.A.BA de la politique de la ville ?</p>	<p>► Au-delà de la formation initiale des acteurs, un accompagnement itinéraire</p> <p>► A chaque étape, préférer la co-formation des acteurs, plus productive en termes d'acculturation commune</p>

Fiche réalisée par

